

Personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur en 2021

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2024_juillet_2023.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles névrotiques ou de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) (diagnostic principal ou relié) et/ou Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou associé) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (diagnostic principal ou relié) et/ou Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou associé) - au cours des années n à n-4 ET ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs ou de lithium, Dépakote® ou Dépamide® au cours de l'année n (à différentes dates).

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2022, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2021, on dénombre 1 405 100 personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, dont 66% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 58 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 22%, dont 77% sont des femmes. Dans l'ensemble, 82% des personnes prises en charge sont en ALD. Le taux brut tous régimes confondus est de 20,45% personnes (le dénominateur correspondant aux 68 713 100 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 20,42% personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Complémentaire santé solidaire (C2S), 25,01% sont prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, contre 14,73% de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 30,66% contre 14,71%).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par classe d'âge en 2021**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	7 200	69 700	157 700	101 900	69 800	69 000	475 300
Taux brut	1,21‰	8,41‰	18,27‰	24,4‰	19,71‰	25,1‰	14,25‰
Femmes							
Effectif	8 600	109 800	238 100	184 900	151 600	236 800	929 800
Taux brut	1,51‰	13,26‰	26,87‰	41,94‰	37,94‰	57,72‰	26,3‰
Total							
Effectif	15 900	179 500	395 800	286 800	221 400	305 800	1 405 100
Taux brut	1,36‰	10,83‰	22,63‰	33,41‰	29,37‰	44,63‰	20,45‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par région en 2021**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	63 300	15,83‰	15,82‰	122 100	29,04‰	29,24‰	185 500	22,60‰	22,66‰
Bourgogne-Franche-Comté	21 100	15,54‰	14,90‰	41 600	29,04‰	27,43‰	62 700	22,47‰	21,28‰
Bretagne	31 600	18,83‰	18,20‰	58 600	32,99‰	31,37‰	90 200	26,12‰	24,96‰
Centre-Val de Loire	16 700	13,32‰	12,96‰	32 600	24,34‰	23,48‰	49 300	19,01‰	18,32‰
Corse	3 200	20,25‰	18,49‰	6 700	40,62‰	37,31‰	9 900	30,68‰	28,02‰
Grand Est	30 800	11,88‰	11,67‰	60 100	21,86‰	21,38‰	90 900	17,02‰	16,65‰
Guadeloupe	1 600	9,03‰	8,72‰	4 000	18,56‰	17,96‰	5 600	14,22‰	13,66‰
Guyane	300	2,67‰	3,37‰	600	5,18‰	7,17‰	800	4,01‰	5,32‰
Hauts-de-France	39 500	13,52‰	13,80‰	73 300	23,76‰	24,45‰	112 800	18,78‰	19,31‰
Ile-de-France	65 500	10,65‰	11,46‰	132 600	20,50‰	23,00‰	198 000	15,70‰	17,38‰
Martinique	1 100	6,48‰	6,27‰	2 600	13,06‰	12,34‰	3 700	10,07‰	9,55‰
Mayotte	< 100	1,10‰	1,29‰	< 100	1,14‰	1,38‰	100	1,12‰	1,31‰
Normandie	26 800	16,49‰	16,20‰	52 100	30,07‰	29,30‰	78 900	23,50‰	22,94‰
Nouvelle Aquitaine	50 100	16,79‰	15,86‰	103 500	32,39‰	30,24‰	153 600	24,85‰	23,21‰
Occitanie	49 800	16,67‰	16,05‰	97 000	30,61‰	29,39‰	146 800	23,84‰	22,84‰
Pays de la Loire	27 400	14,31‰	14,17‰	50 400	25,03‰	24,73‰	77 800	19,81‰	19,56‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41 700	15,82‰	15,31‰	83 600	29,68‰	28,53‰	125 300	22,98‰	22,08‰
Réunion	4 000	8,84‰	9,76‰	7 100	14,44‰	16,43‰	11 100	11,73‰	13,21‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par classe d'âge en 2021**

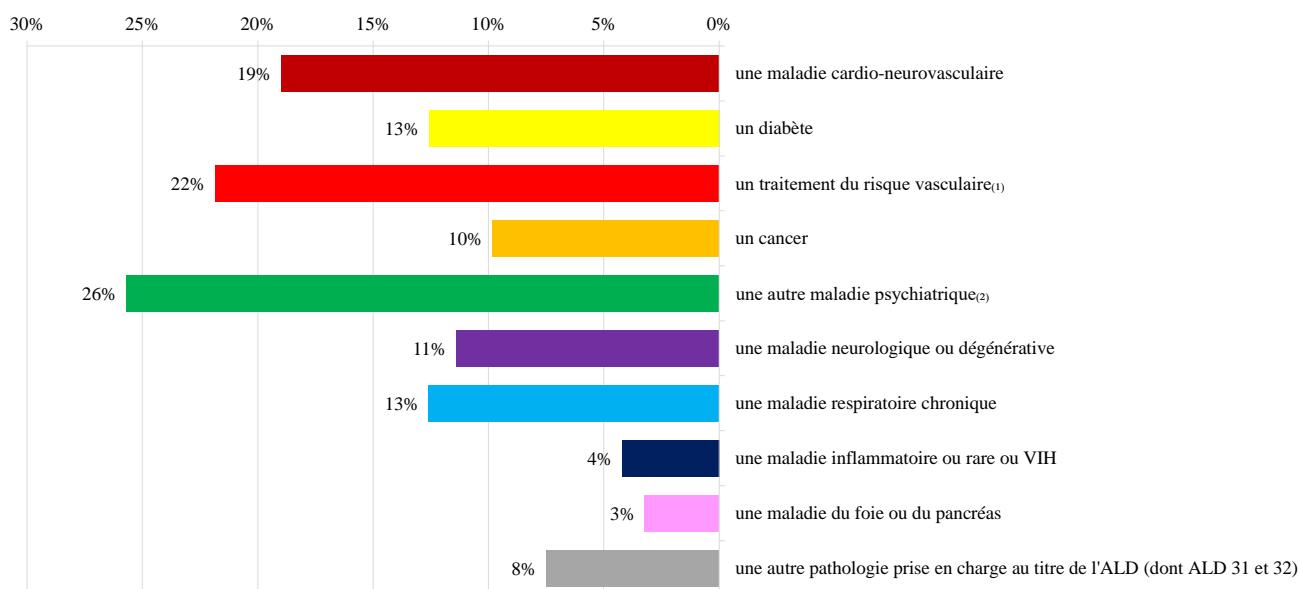
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	500	2 900	3 700	5 600	22 900	35 600
Effectif total	14 300	163 700	361 900	259 000	194 000	245 600	1 238 600
Taux brut	-	0,33%	0,79%	1,44%	2,88%	9,32%	2,88%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur décédées en 2021 sont respectivement de 78 ans et de 82 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ dont 8,8% Troubles psychotiques ; 0,7% Déficience mentale ; 11,1% Troubles addictifs ; 1,5% Troubles psychiatriques ayant débuté dans l'enfance ; 10,1% Autres troubles psychiatriques

Par ailleurs 72% ont des traitements antidépresseurs ou Lithium (avec ou sans pathologies) ; 28,9% ont des traitements neuroleptiques (avec ou sans pathologies) ; 51,6% ont des traitements anxiolytiques (avec ou sans pathologies) ; 22,8% ont des traitements hypnotiques (avec ou sans pathologies)

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 185 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 6 695 millions d'euros (3,6%) sont attribués à la prise en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur :

- 1 523 millions d'euros pour les soins de ville (23%)
- 3 454 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (52%)
- 1 718 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (25%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 4 760 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2021

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2021

Entre 2015 et 2021, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur est de 1,78%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2021 est de 0,08 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,11 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2021

Entre 2015 et 2021, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux troubles névrotiques et de l'humeur est de 4,07%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,26%.